

Interventions de F. Delcombre au conseil municipal du 5 février 2015

POINT 0. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 18 DECEMBRE 2014. — J'ai deux remarques. La première est de pure forme car elle concerne une erreur sans doute due à une facétie d'ordinateur : page 53, à la 6^e ligne de mon intervention, il y a les mots « concrètement, s'organiser » qui ont été ajoutés à ma phrase évoquant les échanges de banlieue à banlieue, la rendant ainsi incompréhensible. Par contre ces deux mots manquent à la 9^e ligne et rendent également incompréhensible ma question sur comment pourrait, concrètement, s'organiser cette interconnexion à Saint-Denis-Pleyel.

Ma seconde remarque pourrait paraître également de forme mais elle touche aussi au fond : pour la première fois dans un procès-verbal de conseil municipal, les interventions des élus sont noyées dans le texte alors que, jusqu'ici, la mise en page les faisait davantage ressortir, avec un intertitre souligné et centré avec un passage à la ligne. Cela n'est pas neutre puisque ces interventions sont le plus souvent le fait des élus minoritaires, et cela a l'inconvénient de mettre le politique au même niveau que le technique et le financier, ce qui est d'autant plus gênant maintenant que les procès-verbaux se trouvent sur le site.

POINT 1. ENTRETIEN MENAGER DES BATIMENTS COMMUNAUX. — J'ai déjà eu l'occasion de faire part de ma désapprobation quant au recours à la sous-traitance pour des tâches qui pourraient être effectuées par des agents communaux, et le temps qui passe ne fait que me renforcer dans la conviction de la nocivité de cette pratique. S'il est humain qu'un particulier ou une collectivité cherche à obtenir des prestations au coût le plus bas, la généralisation de cette pratique dans la durée au nom de la recherche de la rentabilité à tout prix provoque un appauvrissement général et cela a des effets dévastateurs sur l'ensemble de notre société. Quand des gens qui travaillent dans un même lieu ont non seulement des écarts de salaire de plus en plus importants mais aussi des statuts, des protections et des perspectives différents, cela provoque un délitement du lien social et des solidarités qui finit par aboutir aux pires choses. En votant contre cette délibération je souhaite tirer le signal d'alarme.